ECOLE ELEMENTAIRE H. DELAUNAY ECOLE MATERNELLE DE LA NONETTE UPPE / ORRY ENFANCE

Orry-La-Ville, le 8 mai 2020

INFORMATION AUX FAMILLES SUR LA REOUVERTURE DES ECOLES D'ORRY-LA-VILLE A PARTIR DU 12 MAI 2020

Comme vous le savez, **les écoles doivent rouvrir leurs portes à partir du 12 mai prochain, de façon progressive.** Cette rentrée est très particulière : de nombreuses - et très contraignantes mais nécessaires - **mesures sanitaires** doivent être respectées.

Ces contraintes ont bien sûr un impact important sur l'étendue de l'accueil qui sera désormais proposé. Sachez toutefois que les solutions retenues mobilisent le maximum de ressources, mais aussi d'énergie, de coopération et de bonne volonté de chacun, pour vous offrir le service le plus large possible, dans les conditions les plus sûres possibles.

Ce document présente l'organisation qui sera en place à compter du 12 mai - sous réserve que de nouveaux événements ou décisions ministérielles ne la remettent pas en cause d'ici là. Il pourra être amené à être modifié en fonction des retours d'expérience des premiers jours et premières semaines.

Nous comptons sur la coopération, la responsabilité et la bienveillance de chacun, pour que cette reprise se déroule dans les meilleures conditions, pour tous.

CONDITIONS DE LA REOUVERTURE A PARTIR DU 12 MAI

Les écoles réouvriront si :

- Le matériel sanitaire d'ores-et-déjà commandé est arrivé et disponible :
 - o Masques et gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour les enseignants,
 - Savons, essuie-tout, matériel de nettoyage en quantité suffisante pour tous les lieux d'accueil des enfants.
- **Les ressources humaines** nécessaires à leur fonctionnement (y compris personnel d'entretien) sont disponibles et présentes.

LES ELEVES CONCERNES

ELEMENTAIRE

Semaine du 12 mai :
Classes de CE2, CM1, CM1-CM2 et CM2
(par sous-groupes)

À partir du 18 mai :

Toutes les classes (mais non simultanément)

MATERNELLE

Semaine du 12 mai : 21 élèves déjà identifiés (en 3 sous-groupes)

À partir du 25 mai :

Toutes les classes (mais non simultanément)

À noter : cette reprise se fait sur la base du « **volontariat** » : le retour à l'école en présentiel n'est pour le moment pas obligatoire.

ORGANISATION

La pré-rentrée des enseignants aura lieu le lundi 11 mai : aucun enfant ne sera accueilli ce jour-là.

Des groupes de 15 élèves maximum seront constitués :

- Demi-classes en élémentaire (par ordre alphabétique pour les simples niveaux, par niveau pour les double niveaux)
- Trois groupes en maternelle pour la première semaine, puis groupes à définir en fonction des présents ensuite.

Chaque enseignante contactera les familles pour leur indiquer dans quel groupe se trouve leur enfant. <u>Aucun changement de groupe ne sera possible sur demande des familles</u>, car cela mettrait en péril toute l'organisation mise en place.

Chaque classe en élémentaire ou groupe en maternelle sera donc divisé en :

- Un **groupe A** qui aura école avec son enseignant le lundi et le mardi
- Un **groupe B** qui aura <u>école avec son enseignant le jeudi et le vendredi</u>

Les horaires d'école, les jours concernés, seront comme habituellement : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Pour des questions d'organisation, nous demandons aux parents de bien vouloir informer les enseignantes du retour ou non de leur(s) enfant(s) à l'école.

ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

ELEMENTAIRE

ARRIVEE:

Accueil par la directrice au 1^{er} portail L'enfant se rend ensuite directement dans sa salle (sous la surveillance d'un bénévole au 2^{ème} portail)

DEPART:

Sortie des enfants par groupes, puis un par un, à distance les uns des autres

MATERNELLE

ARRIVEE:

Accueil par la directrice au 1er portail. L'enfant se rend ensuite directement dans sa salle (sous la surveillance d'une ATSEM dans le couloir)

DEPART:

Sortie des enfants par groupe puis 1 par 1, par la porte habituelle et par le portillon du lotissement derrière l'école.

Aucun parent ne sera autorisé à entrer dans les locaux scolaires ou périscolaires.

Nous comptons bien sûr sur la responsabilité de chacun pour **ne pas créer d'attroupements ou se regrouper devant l'école**, mais aussi sur votre **patience**, car ces procédures allongeront inévitablement les temps à consacrer pour déposer et récupérer les enfants.

Il ne sera **pas possible de rencontrer les enseignantes en présentiel** : les rendez-vous se feront uniquement par téléphone.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le bus de Montgrésin fonctionnera à nouveau à compter du 12 mai. Les conditions sanitaires appliquées sont consultables auprès de la mairie et/ ou de Keolis.

PAUSE MERIDIENNE

La semaine du 12 mai :

- Les <u>enfants de maternelle</u> déjeunant à l'école devront <u>amener un panier repas froid,</u> <u>avec leurs couverts le cas échéant, dans un sac type congélation fermé et marqué au nom de l'enfant</u>. Ils seront pris en charge par le personnel d'Orry Enfance durant la pause méridienne, et resteront dans leur groupe, et dans leur salle.
- <u>Les enfants de l'élémentaire</u> inscrits à la cantine se verront fournir un panier repas (sandwich), et seront pris en charge par le personnel de mairie. Ils resteront dans leur groupe, et dans leur salle *(selon les informations connues à ce jour)*.

Les semaines suivantes (sous réserve d'éventuels changements d'ici là):

Ne pourront être pris en charge durant la pause méridienne <u>que les enfants des personnels</u> <u>prioritaires</u>. Les enfants concernés devront être inscrits comme d'habitude :

- Auprès d'Orry Enfance pour la maternelle ;
- Auprès de la mairie pour l'élémentaire.

Les familles ont été ou seront consultées d'ici la fin de la semaine (par la mairie et/ ou Orry Enfance selon que les enfants sont en maternelle ou en élémentaire), pour que soient identifiés les enfants susceptibles d'être inscrits.

Sauf en cas de PAI, les enfants ne pourront pas apporter leur propre repas.

<u>Pour l'élémentaire</u> : les modalités d'organisation (lieu du repas notamment) de cette pause seront définies par la mairie.

<u>Pour la maternelle</u> : les enfants seront accueillis par le personnel d'Orry Enfance, dans leur sous-groupe, et déjeuneront dans leur salle.

RECREATIONS

Dans chaque école, une organisation a été mise en place pour que **les groupes ne se croisent ni en récréation** (*horaires différents pour chaque groupe, et utilisation d'espaces différents*), **ni lors de l'aller ou du retour en récréation**.

Les jeux de cour collectifs seront interdits. En <u>élémentaire uniquement</u>, les enfants pourront amener des jeux individuels (type corde à sauter), mais ne pourront pas les utiliser à plusieurs.

Un lavage des mains sera effectué par tous avant et après la récréation.

MESURES BARRIERES

Les enfants seront bien sûr sensibilisés à l'ensemble des **gestes barrières** :

- Tousser et éternuer dans son coude ;
- Se laver les mains régulièrement ;
- Rester à plus d'un mètre des autres personnes.

Nous mettrons tout en œuvre pour que tous les gestes barrières soient appliqués. <u>Mais nous tenons à attirer votre attention sur le fait que pour des enfants si jeunes, la distanciation sociale sera très difficile à maintenir, malgré la surveillance des adultes.</u>

De fait les parents qui remettront leurs enfants à l'école seront réputés <u>conscients que le strict</u> <u>respect des gestes barrières ne peut être garanti au sein d'un groupe d'enfant constitué par l'école ; et accepter ce risque.</u>

<u>Le rôle des familles est également essentiel</u> : il est de la responsabilité de chacun d'expliquer et de faire appliquer ces gestes barrières à ses enfants.

Concernant les masques:

Les adultes seront équipés de masques, qu'ils porteront dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées (circulation dans l'établissement, récréations...).

Pour ce qui est des enfants :

Le port du masque est <u>proscrit pour les enfants en maternelle</u>.

<u>En élémentaire, le port du masque n'est pas conseillé pour les enfants</u>. Si vous le souhaitez, vous pouvez tout de même en fournir à votre enfant. Il devra être marqué à son nom. Les enseignants ne pourront être tenus responsables si votre enfant ne le porte pas toute la journée. De même, ils se réservent le droit de confisquer le masque s'il devient un jeu ou que son usage s'avère dangereux.

Les salles de classe seront aménagées spécialement :

- 1 enfant par table
- 1 mètre minimum entre chaque enfant

ORGANISATION DE LA VIE DE LA CLASSE

Aucun prêt de matériel, entre enfants ou de la part des adultes ne sera possible. L'utilisation de matériel collectif est proscrite.

Les enfants devront emmener des mouchoirs jetables, et une gourde marquée à leur nom.

En élémentaire : merci de veiller à ce que les enfants aient leur **trousse**, et qu'elle soit complète.

En maternelle :

- Une boîte individuelle sera prévue par enfant. Les enfants de grande section utiliseront leur trousse.
- Les **doudous et tétines** devront être dans un sac fermé et ne seront sortis que pour la sieste.
- Les enfants devront être vêtus et chaussés de façon pratique afin d'être le plus autonomes possible et ainsi d'éviter autant que faire se peut, les manipulations de la part des adultes.

Entre chaque manipulation de cahier, ou d'autres documents appartenant et ayant été manipulés par un enfant, les adultes se nettoieront les mains au gel hydroalcoolique.

Tout objet qui devra passer d'une personne à autre devra être désinfecté.

MATERIEL DISPONIBLE DANS LES ECOLES

- Gel hydroalcoolique et masques pour les adultes
- Thermomètres
- Savon et essuie tout à usage unique pour tous
- Masques pédiatriques (en petite quantité) à l'infirmerie en cas de détection en cours de journée d'un cas suspect
- Lingettes désinfectantes et / ou alcool médical

ENTRETIEN DES LOCAUX

Un « **grand ménage** » sera fait avant le 11 mai. Les locaux n'ayant pas été utilisés durant la période de confinement, la désinfection n'est pas nécessaire.

Chaque soir, le personnel de ménage se chargera de l'entretien des locaux, et de leur désinfection – notamment de tous les endroits sensibles, tel que demandé dans le protocole sanitaire.

Toute la journée, une personne sera présente dans chaque école, pour notamment nettoyer régulièrement : les toilettes, les portes, les interrupteurs, les boutons poussoirs, etc.

Les salles seront aérées régulièrement.

EN CAS D'ENFANT OU D'ENSEIGNANT MALADE, OU DE SUSPICION DE CONTAMINATION DE L'ENFANT OU D'UN MEMBRE DE SA FAMILLE

L'enfant présentant le moindre symptôme de maladie ne devra pas être envoyé à l'école. Nous demandons aux parents de <u>contrôler la température de leur enfant chaque</u> <u>matin</u>. Celle-ci devra être inférieure à 37.8°C pour que l'enfant puisse rendre à l'école. Des tests de température pourront être réalisés au cours de la journée.

Si une personne est malade dans l'entourage de l'enfant, celui-ci ne devra pas être envoyé à l'école.

Tout enfant présentant : toux, fièvre, nez qui coule, diarrhée, ou autre symptôme ne sera pas accepté à l'école.

Si des symptômes se déclarent durant la journée : l'enfant sera isolé, éventuellement masqué, et les parents qui seront immédiatement prévenus devront venir récupérer leur enfant tout de suite.

<u>Si l'adulte en charge de votre enfant est malade, ou absent : votre enfant ne pourra pas être accueilli.</u> En effet, il ne sera pas possible de le mettre dans un autre groupe, **et il ne pourra donc en aucun cas être pris en charge.**

En cas de détection d'un cas de Covid-19 à l'école, toutes les mesures nécessaires de dépistage et d'éventuelles fermetures de classe ou de l'école seront mises en œuvre.

POUR LES ENFANTS QUI RESTENT EN DISTANCIEL

L'enseignement à distance sera maintenu, mais en mode « dégradé ». Les enseignants seront en effet déjà mobilisés avec leurs classes en présentiel, mais continueront à proposer du travail et un suivi à distance, plus légers (envoi du travail pour deux ou 4 jours en une seule fois par exemple).

L'ACCUEIL DES JOURS SANS CLASSE, ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

En l'état actuel des habilitations ministérielles et du personnel municipal, il ne sera pas possible de prendre en charge les enfants des groupes A les jeudis et vendredis, et ceux des groupes B les lundis et mardis.

Aussi, les enfants ne pourront être accueillis que les jours où ils ont classe.

Les personnels prioritaires sont de leur côté invités à se signaler auprès de l'école, de la mairie, et d'Orry Enfance le cas échéant.

Concernant l'accueil périscolaire du midi pour les maternelles, du matin, du soir, et du mercredi par Orry Enfance : Seuls les enfants des personnels prioritaires pourront utiliser les services. Ceux-ci seront appelés à se manifester rapidement pour qu'ils puissent être identifiés. Orry Enfance communiquera aux familles d'ici la fin de la semaine.

<u>Ce document devra être lu et accepté par les parents pour que leur(s) enfant(s) soi(en)t pris en charge à l'école.</u> Avant leur retour, un accord par mail devra donc être envoyé à l'enseignante de votre enfant, sous la forme suivante :

« J'ai pris connaissance du document d'information sur la réouverture des écoles à Orry-La-Ville, et j'accepte les modalités d'admission de mon enfant à l'école ».

INFORMATIONS CORONAVIRUS

https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Infos Covid19: 0 800 130 000

Allo Covid, qui oriente en fonction des éventuels symptômes décrits : 0 806 800 540

CONTACTS

École Maternelle de La Nonette : ce.0601791w@ac-amiens.fr École Elémentaire Henri Delaunay : 0601128a@ac-amiens.fr

Orry Enfance: <u>orry-enfance@orange.fr</u> (directrice) / <u>secretariat-oe@orange.fr</u> (secrétariat)

UPPE (Association des Parents d'Élèves) : <u>uppe.orry@gmail.com</u> **Mairie d'Orry-La-Ville** : <u>accueil.mairie5@orange.fr</u>